

Communiqué de presse

Paris, le 4 août 2020

Prime Covid-19 pour les professionnels de l'aide à domicile...Enfin !

Le Président de la République a annoncé aujourd'hui (4 août 2020), dans le cadre d'un déplacement à Toulon, que la prime Covid-19 sera versée aux professionnels de l'aide et des soins à domicile. Les modalités ne sont pas encore définies, sauf à indiquer que les départements seront associés au versement du montant de cette prime. Adédom espère que l'équité de traitement de cette prime sera bien identique sur l'ensemble du territoire y compris pour les territoires Ultra-marins.

Cette annonce, au cœur de l'été, fait suite à une large mobilisation depuis plusieurs semaines de l'ensemble du secteur du domicile, qui voyait dans l'exclusion de cette prime le symbole de la non reconnaissance des métiers du soutien à domicile, faisant pourtant partie intégrante du pacte social national. Les intervenants à domicile (Aides à domicile, TISF, personnels soignants des CSI...) étaient bien en première ligne durant la crise Covid-19, souvent sans l'ensemble des équipements de protection nécessaires pour se protéger ainsi que pour les personnes auprès de qui elles intervenaient.

Si cette prime était largement attendue par l'ensemble des professionnels du secteur, cette dernière ne règlera pas à elle seule le déficit d'attractivité que connaissent les métiers du domicile depuis de nombreuses années.

Au-delà de la reconnaissance de la nation exprimée par le Président de la République ce jour, il est indispensable que les salaires soient revalorisés. Emmanuel Macron a indiqué que ce serait le cas dans le cadre de la loi Grand âge et autonomie à venir.

Pourtant il y a urgence ! C'est pourquoi la fédération Adédom demande que l'agrément et l'extension des avenants 43 et 44 à la convention collective de branche soient fait dans les meilleurs délais. En effet, la loi Grand âge et autonomie est annoncée depuis plusieurs mois, toujours avec la même certitude et pourtant elle n'est toujours pas là.

Par ailleurs, le Président de la République a affirmé que la loi, qui devrait être votée avant la fin de l'année 2020, sera écrite en concertation avec les acteurs de terrain. Adédom sera force de proposition afin que la loi, qui devra dessiner le soutien apporté aux plus fragiles, mette bien le projet de vie des personnes en son cœur.

C'est dans cette optique qu'Adédom avait présenté en novembre 2019, ses propositions pour faire évoluer significativement la qualité de vie des personnes fragiles, grâce à l'octroi d'une offre de services à domicile renouvelée, adaptée à la société d'aujourd'hui et élargie.

Nous continuerons à porter ce projet avec conviction et détermination dans l'intérêt bien compris des personnes accompagnées à domicile.

Contact Presse :

Adédom : David Zeisler - 01 40 84 68 79 - d.zeisler@adessadomicile.org

À propos d'adédom

Reconnue d'utilité publique depuis 1938, elle représente plus de 350 entreprises associatives et organismes gestionnaires publics et privés à but non lucratif. Ces structures emploient près de 25 000 salariés sur le territoire métropolitain et outre-mer, attachées aux mêmes valeurs, de solidarité, de qualité, de professionnalisme et de primauté de la personne, adédom ancre pleinement son action dans la voie de l'économie sociale et solidaire. En savoir plus sur adedom.fr